



Charte du BCV

La charte du club a été élaborée pour que chacun, joueurs, parents et coach véhiculent les valeurs sportives dans lesquelles nous pouvons tous nous reconnaître :

Plaisir et convivialité, esprit sportif, respect, engagement, combativité...

Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents, sont censés en avoir pris connaissance.

Responsabilités des membres du Basket Club Vernois

Les Joueurs :

Pour pouvoir participer aux entraînements et matchs d'une équipe du club, tout joueur doit être affilié au BCV. Le joueur affilié au club s'engage à respecter cette charte.

Les engagements :

- Ø J'assiste aux entraînements et aux matchs
- Ø Je respecte les consignes et choix de l'entraîneur
- Ø Je m'assure d'arriver à l'heure aux horaires d'entraînement et de match
- Ø J'informe en cas d'empêchement l'entraîneur de mon absence par téléphone ou par mail.
- Ø Je porte obligatoirement des chaussures et vêtements dédiés à la pratique du basketball.
- Ø Je respecte IMPERATIVEMENT les roulements définis par le responsable d'équipe lors des déplacements.
- Ø Je prends soin du matériel mis à disposition.
- Ø J'aide à la préparation et au rangement du matériel
- Ø Je participe au roulement instauré pour les tables de marques, arbitrages, Bar lors des rencontres à domicile.

Les entraîneurs :

Lors de son engagement l'entraîneur accepte de s'occuper de l'équipe qui lui est attribué sur la saison. Il doit tout mettre en œuvre pour que le projet du club aboutisse. Sa mission est de dispenser à ses joueurs ses connaissances en matière de basketball et de les faire progresser individuellement et collectivement à la pratique de ce sport.

Les engagements :

- Ø Je m'engage à appliquer la charte et à la faire respecter par les joueurs
- Ø Je fais preuve d'une attitude et d'un comportement exemplaire tant sur le terrain qu'en dehors
- Ø J'assure ma présence aux entraînements aux horaires fixés.
- Ø Je participe aux réunions et aux formations proposées par le club.
- Ø Je m'engage à échanger les informations par téléphone ou mail avec les dirigeants
- Ø Je suis le garant du matériel utilisé et le garant du bon déroulement de mes entraînements.

Responsabilités des parents des enfants mineurs

Accompagnement des équipes :

- Ø Je m'engage à accompagner régulièrement l'équipe dans laquelle joue mon enfant et à en accepter l'organisation (lavage des maillots, déplacement, buvette, table, transports...) définie par le responsable d'équipe
- Ø Je dépose mon enfant à l'heure pour l'entraînement comme au match et je le confie à la responsabilité de l'entraîneur.
- Ø Le transport des joueurs est assuré par les parents (assurance et permis de conduire valides). En cas d'empêchement, il appartient aux parents concerné de trouver un remplaçant.
- Ø Je me comporte de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneur que vis à vis des adversaires et des arbitres contribuant ainsi à la bonne image du club.
- Ø Je suis invité à participer activement aux manifestations qu'organise le club.

Résolution des problèmes extra-sportifs

Il est rappelé aux parents que tout problème doit être réglé par l'entraîneur. Le cas échéant, l'information remontera au responsable de la commission sportive qui veillera à sa résolution.

Mesures disciplinaires

Objectifs visés par les sanctions :

D'une manière générale, toute vie associative nécessite des règles et le respect de celles-ci. La présente charte sportive est destinée à les fixer, non sous la contrainte mais dans le cadre d'une discipline de vie librement consentie par chacun des membres du BCV. Les mesures disciplinaires qui seraient prises vis à vis d'un membre n'ont d'autre but que d'inciter celui-ci au respect de ces règles.

Comportement sur le terrain, sanction de l'entraîneur :

Si, au cours d'un entraînement ou d'un match, un joueur affiche un comportement tel qu'il perturbe le bon déroulement de l'activité, son entraîneur peut le sanctionner.

Dans ce cas, le joueur concerné comme les parents doivent accepter la décision.

A ce stade, l'entraîneur est le seul habilité, de par ses responsabilités, à prendre les premières sanctions immédiates qui lui semble les plus appropriées.

En fonction de la gravité des faits et/ou de leur caractère répétitif, il revient au Bureau pourra envisager d'autres mesures disciplinaires à son égard.

Vol

Le club décline toute responsabilité en cas de vol

- il ne faut rien laisser dans les vestiaires
- n'emmenez pas d'objets de valeur